

**Préavis municipal n° 28 relatif à la
deuxième étape des travaux de rénovation
des enveloppes et des installations
techniques (blocs D et E) du centre scolaire
des Perrerets**

Date proposée pour la séance de la commission :

- **Lundi 4 septembre 2017 à 20 h 00**
Collège des Perrerets, entrée bloc B-C

Municipaux responsables : Mme Christine Girod, M. Thierry Genoud

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Acceptée par le Conseil communal en mai 2014, la première étape des travaux de rénovation du centre scolaire des Perrerets (préavis n° 59) s'est déroulée de juin 2014 à octobre 2015.

Ces travaux concernaient le bloc ABC du complexe et comprenaient :

- l'isolation des enveloppes extérieures (façades, vitrages et toitures) ;
- l'assainissement des installations CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité) ;
- la construction d'un ascenseur ;
- la mise en conformité par rapport aux nouvelles normes parasismiques et AEAI (Association des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie).

En février 2016, la Municipalité sollicitait un nouveau crédit pour l'étude de la deuxième (et dernière) étape de rénovation du centre. A l'issue de ces études, le présent préavis vient clore le processus en exposant les travaux prévus afin de poursuivre et terminer cet important projet.

Rappel

Comme déjà exposé dans les précédents préavis relatifs à ce dossier, le centre scolaire et sportif des Perrerets était composé à l'origine de trois entités bien distinctes, soit les blocs ABC et D construits en 1973-1974 et le bloc E construit en 1979-1980. En septembre 2015, un quatrième bloc (F) est venu compléter ces constructions.

Sauf pour ce nouveau bloc F, les salles de classes sont regroupées en deux ou trois unités s'ouvrant sur un hall généreux. Elles sont, pour la majorité, à double orientation, éclairées par des grands volumes vitrés en bandeau, créant un rapport très fort avec le contexte extérieur.

Les blocs ABC (dont la rénovation est terminée), constituent un seul bâtiment. Ils comprennent des classes (primaire, informatique, ex-école ménagère, ex-sciences), les bureaux administratifs, des classes spéciales pour la Fondation Vernand, une salle pour sociétés, des locaux de nettoyage, des WC (élèves, maîtres et administration), des abris et locaux de stockage au sous-sol, les anciens locaux du service du feu et des locaux techniques.

Le bloc D comprend le centre sportif, soit une salle de gymnastique simple et ses annexes, une piscine couverte (130 m²) et ses vestiaires, une salle de rythmique et ses vestiaires, ainsi qu'une infirmerie et l'appartement du concierge.

Le bloc E comprend des classes primaires, une sous-station technique et des abris de protection civile.

Le bloc F abrite la Pause-Déj (rez de chaussée), l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « La Ruche » (rez et premier étage) et 4 classes ainsi que 2 salles d'appui (deuxième étage).

Historique

Ces bâtiments ont toujours fait l'objet d'un suivi périodique. Ils ont également été régulièrement entretenus durant ces trois décennies. Au cours de ces années, les principaux travaux exécutés ont été les suivants :

1989 : traitement de la carbonatation des murs extérieurs du bloc ABC ;
pose d'un revêtement de façade constitué de plaques fibro-ciment.

1994 : réfection de l'étanchéité de la terrasse du bloc C.

1995 : réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de gymnastique (bloc D).

1998 : réfection de l'étanchéité des toitures du bloc ABC et de la salle de rythmique (bloc D).

2005 : réfection de l'étanchéité des toitures du bloc E, des vestiaires de la salle de gymnastique et de l'appartement du concierge (bloc D) ;
traitement de la carbonatation des murs extérieurs des blocs D et E ;
application de nouveau crépi sur les façades ci-dessus.

2014 : rénovation complète et modernisation des techniques du bloc ABC (voir Préambule page 1).

Objectifs généraux du projet

Dans la continuité de la première étape réalisée en 2014 et 2015, les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- assainissement de l'enveloppe thermique des bâtiments (façades, vitrages et toitures). Selon l'article 19a du règlement d'application de la loi sur l'énergie (RLVLEne) du 4 octobre 2006, cette nouvelle enveloppe doit être mise en conformité selon la norme SIA 380/1. Elle répondra également au Standard bâtiments 2015 (norme de l'association Cité de l'énergie) ;
- amélioration du confort des usagers pendant toute l'année, grâce aux mesures suivantes:
 - changement de la production de chaleur (actuellement mazout) par raccordement au CAD (Chauffage à Distance) du quartier d'Eikenøtt ;
 - assainissement des installations techniques CVSE ;
 - modernisation de l'éclairage des classes ;
 - limitation des frais énergétiques et environnementaux, tout en garantissant la durabilité de la construction.

Face au développement de la ville et afin de répondre aux besoins scolaires croissants, les trois objectifs ci-dessous ont également été pris en compte :

- construction d'une nouvelle salle de gymnastique et ses locaux annexes ;
- aménagement de nouvelles salles d'enseignement (classes et salles d'appui) ;
- aménagements d'équipements extérieurs (place de jeux, préau couvert, etc.).

Equipe des mandataires

Dans le cadre des résultats de l'appel d'offres initial (2011), la Ville de Gland est engagée par deux contrats signés le 17 décembre 2012 pour l'étude et la réalisation de la rénovation complète (enveloppes et installations techniques) du complexe (blocs ABC, D et E) avec les deux bureaux suivants :

Architecte, mandataire principal du Maître d'Ouvrage : neuf8 architectes sàrl - Lausanne
Ingénieur CVSE+MCR (Mesures, Contrôle et Régulation) : Planair SA - Yverdon-les-Bains

Conformément à la loi sur les marchés publics, des bureaux techniques spécialisés ont également été sollicités au stade des études pour la deuxième étape de rénovation. Il s'agit de :

Ingénieur civil :	Chabloz & partenaires SA - Lausanne
Ingénieur géomètre :	Rossier SA - Gland
Planificateur façades :	Préface sàrl - Le Landeron
Physique du bâtiment :	Planair SA - Yverdon-les-bains
Expert cantonal AEAI :	Christian Meldem - St-Légier

Ces bureaux bénéficient tous d'une connaissance approfondie des bâtiments pour avoir collaboré à la préparation et au suivi des travaux de la première étape.

Selon les seuils fixés par la loi sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996, les prestations de suivi d'exécution pourront être confiés à ces bureaux de gré à gré. Toutefois, avec le bureau neuf8 architectes sàrl et pour les prestations de « suivi d'exécution » (phases 4.51 à 4.53 du Règlement SIA 102) des travaux d'extension des blocs D et E, la situation est différente. En effet, les honoraires y relatifs se chiffrent à CHF 550'000.- HT, soit un montant supérieur au seuil fixé par la loi. Il est donc probable qu'un nouvel appel d'offre doit être lancé pour ces prestations de « suivi d'exécution ».

Un avis de droit a été demandé à notre avocat conseil. Sa réponse est attendue pour début septembre.

Descriptif des travaux : voir annexe 1, représentation volumétrique

Bloc D

- rénovation de l'enveloppe thermique (façades, vitrages et toitures) de façon similaire à la première étape du chantier (blocs ABC) ;
- rénovation et adaptation des installations techniques CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité) également semblables aux travaux exécutés en 2014-2015 ;
- mise en conformité par rapport aux nouvelles normes parasismiques et AEAI 2015 de l'ensemble du bâtiment ;
- construction d'une nouvelle salle de gymnastique et ses locaux annexes dédiés à l'enseignement du sport scolaire, parascolaire et associatif (sociétés sportives). Conformément aux « Directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives » édition février 2012, du SEPS (Service de l'Education et du Sport), cette salle sera de type VD3 (aire d'évolution : 16x28x7 ml). Elle sera équipée du matériel standard selon la liste « Matériel de base, Equipements standard » version février 2014, du SEPS.

Bloc E

- rénovation de l'enveloppe thermique (façades, vitrages et toitures). A l'instar des travaux exécutés en 2014 et 2015, dans les classes à double orientation et présentant des problèmes de surchauffe lors d'ensoleillements importants, un module de fenêtre sera condamné. Cela permettra de limiter le surplus d'apport solaire et de bénéficier d'un espace de rangement supplémentaire ;
- rénovation des installations techniques CVSE ;
- travaux intérieurs dans les classes sur les mêmes bases que ceux exécutés dans les blocs ABC ;
- surélévation du bâtiment par la construction d'un 3^{ème} étage. Ce dernier permettra l'aménagement de 5 salles de classe, 3 salles d'appui, 1 salle de dégagement et 4 blocs sanitaires ;
- construction d'un ascenseur (675 kg, 9 personnes) desservant 5 niveaux (du sous-sol au 3^{ème} étage).

Aménagements extérieurs

- construction d'un préau couvert (réponse au postulat de Mme Christine Girod du 4 février 2010, voir annexe 2). D'une surface de 217 m², il sera implanté entre la nouvelle salle de gymnastique et le bloc E. Il sera complété par une marquise de 64 m² construite au droit de l'entrée du bloc D ;
- aménagement d'une rampe pour PMR (Personne à Mobilité Réduite) autour du préau. Cette rampe liera la cour principale au parvis d'entrée du bloc D ;
- réalisation d'une place de jeux (surface totale 535 m²) constituée de 6 jeux pour enfants de 2 à 12 ans et de 8 fauteuils et 3 tables basses pour les parents ;
- réfection du sol sportif rouge et des marquages du terrain de sport extérieur et de la piste des 100 mètres ;
- rénovation et requalification de la cour d'école y compris remplacement des luminaires par des lanternes d'éclairage à LED avec système de détection de présence intégré et mode puissance variable de 25 à 100% ;
- rafraîchissement des garages à vélos y compris adaptation du garage « Lausanne » par percement d'un passage dans mur contre allée principale et pose de nouveaux supports à vélos ;
- complément de la signalétique du complexe sur la base des panneaux déjà mis en place lors de la 1^{ère} étape.

Production de chaleur - Raccordement au CAD d'Eikenøtt

Située au sous-sol du bloc D, la chaufferie du complexe est équipée de deux chaudières à mazout d'une puissance totale de 1'400 kW. Initialement fixé par la DGE (Direction Générale de l'Environnement) au 31 juillet 2017, le délai d'assainissement de cette installation a été prolongé au 31 décembre 2018.

En 2012, la SEIC (Société Electrique Intercommunale de Côte) a fait procéder à la pose d'une conduite de chaleur sur le chemin de la Perroude. Alimentée par la centrale de chauffe d'Eikenøtt, cette conduite est prévue pour le raccordement des bâtiments du quartier. Lors des travaux de 2012, des vannes d'attente ont été installées au droit du centre scolaire des Perrerets. Le projet comprend donc le démontage des chaudières existantes (âgées respectivement de 33 et 20 ans) et le raccordement du complexe au réseau de chauffage à distance.

La puissance nécessaire pour la totalité du centre scolaire en configuration finale représentera 720 kW (contre 1'000 kW avant travaux en 2013). Après divers contacts avec la SEIC, il est confirmé que la centrale d'Eikenøtt sera en mesure de fournir cette puissance.

Installation solaire photovoltaïque

Courant 2016, le SBU (Service des Bâtiments et de l'Urbanisme), avec la collaboration des bureaux neuf8 et Planair, s'est approché de la SEIC afin d'étudier l'installation d'une centrale photovoltaïque sur certaines toitures du centre scolaire. Il s'avère que pour la SEIC, le coût de production d'électricité par une telle installation est trop élevé et non rentable.

Toutefois, conformément à l'article 10 de la loi sur l'énergie (LVLEne) du 16 mai 2006 prônant l'exemplarité des autorités, la Municipalité a souhaité poursuivre cette partie du projet. Il est donc proposé d'installer 614 panneaux photovoltaïques représentant une surface totale de 1'150 m² répartie pour 2/3 sur le bloc D (y compris sur la nouvelle salle de gymnastique) et pour 1/3 sur le bloc E. La puissance totale installée sera de 175 kWp (puissance de pointe en cas de rayonnement solaire maximal dans des conditions de test standard). Une PAC (Pompe à Chaleur) viendra compléter l'installation. Elle permettra la production de l'ECS (Eau Chaude Sanitaire) pour les vestiaires de la salle de gymnastique et de la piscine.

L'analyse de rentabilité a démontré une optimisation de la centrale pour cette puissance de 175 kWp, apportant des économies d'énergie thermique (production d'ECS), électrique (production de courant) et un revenu associé à la revente d'électricité. Enfin, cette analyse fait apparaître un temps de retour sur investissement de 7.5 ans en tenant compte des coûts de maintenance et d'exploitation.

Devis général

Le coût de construction se base sur un devis général établi par le bureau neuf8 et se résume comme suit :

CFC	Libellés	Montants TTC CFC 2 chiffres	Montants TTC CFC 1 chiffre
1	Travaux préparatoires		1'350'000.-
11	Déblaiement, préparation du terrain	519'000.-	
12	Protections, aménagements provisoires	350'000.-	
13	Installations de chantier en commun	456'000.-	
14	Adaptations de bâtiments existants	25'000.-	
2	Bâtiment		13'230'000.-
20	Excavation	328'000.-	
21	Gros œuvre 1	4'940'000.-	
22	Gros œuvre 2	2'855'500.-	
23	Installations électriques	614'000.-	
24	Installations chauffage, ventilation	824'000.-	
25	Installations sanitaires	433'000.-	
26	Installations de transport	100'000.-	
27	Aménagements intérieurs 1	889'500.-	
28	Aménagements intérieurs 2	847'000.-	
29	Honoraires (sur CFC 1,2 et 4)	1'399'000.-	
4	Aménagements extérieurs		2'097'500.-
41	Constructions	847'000.-	
42	Jardins	1'088'000.-	
49	Honoraires	162'500.-	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		1'406'000.-
51	Autorisations, taxes	14'000.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	46'000.-	
53	Assurances Maître d'Ouvrage	22'000.-	
55	Prestations du Maître d'Ouvrage	15'000.-	
56	Autres frais secondaires	49'000.-	
57	Prorata (pour mémoire)	0.-	
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves	1'260'000.-	
9	Ameublement et décoration		173'500.-
90	Meubles	25'000.-	
95	Engins de gymnastique	148'500.-	
	Mobilier scolaire 5 classes 3^{ème} étage bloc E		100'000.-
	Installation solaire photovoltaïque		399'650.-
	Contribution culturelle		162'000.-
TOTAL GENERAL CHF TTC			18'918'650.-

CFC : Code des frais de Construction selon Norme SN 506 500

Les lots les plus importants ont déjà été mis en soumission au printemps 2017. Conformément à la loi sur les marchés publics (LMP-VD), les procédures ont été appliquées selon les valeurs-seuils fixées par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics.

Les rentrées et analyses des soumissions ont ainsi permis de consolider le montant énoncé ci-dessus à 80% pour les CFC 1, 2, et 4.

Une contribution culturelle de CHF 150'000 HT est prévue dans le cadre du projet afin qu'une réalisation artistique puisse être réalisée.

Aides financières - Subventions

Comme pour la première étape des travaux, une demande de subvention sera adressée au Canton et à la Confédération dans le cadre du Programme national d'assainissement des bâtiments. Initié en 2010 et valable jusqu'en 2020, ce programme encourage l'assainissement énergétique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables. Il bénéficie d'un montant total de 200 millions.

Sur la base de la subvention reçue pour la première étape (pour rappel : CHF 237'440.-), le montant escompté pour les travaux décrits ci-dessus est de CHF 319'500.-.

Pour l'installation photovoltaïque décrite en page 4, le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 prévoit une subvention sous forme d'une rétribution unique. A ce jour, le montant estimé est de CHF 52'500.-. Une demande en ce sens sera adressée à la Confédération avant le début des travaux.

Enfin, le SEPS a également été sollicité au sujet d'une éventuelle subvention pour la construction de la nouvelle salle de gymnastique. Notre projet ne permettant pas une utilisation simultanée écoles / public et n'étant pas d'importance régionale, nous avons reçu une réponse négative.

Calendrier prévisionnel

Si le Conseil communal accorde le crédit de construction en octobre 2017, la réalisation des plans d'exécution par les mandataires s'effectuera durant l'hiver 2017. En parallèle, le projet sera soumis à l'enquête publique.

Les travaux seront réalisés en plusieurs étapes successives selon le planning intentionnel porté sur l'annexe 3. Les principales étapes du chantier seront les suivantes :

- démontage de la chaufferie existante, raccordement au CAD Eikenøtt : 2018 ;
- construction de la nouvelle salle de gymnastique : 2018-2019 ;
- surélévation et rénovation du bloc E : 2018-2019 ;
- rénovation de la salle de gymnastique existante : 2019 ;
- aménagements extérieurs : 2019-2020.

Comme pour la première phase des travaux, l'exploitation du centre scolaire sera maintenue grâce à la mise en œuvre de mesures de sécurité adéquates. Des palissades seront installées le long des cheminements des écoliers. Des locaux préfabriqués pour l'aménagement de 8 classes provisoires seront disposés dans la cour. Une attention particulière sera portée sur la communication avec les utilisateurs du site. Un groupe de travail réunira le SBU, la DT (Direction des Travaux) ainsi que les utilisateurs (écoles, sociétés, etc..) afin de tenir compte des contraintes d'occupation et d'utilisation des bâtiments durant toute la durée du chantier.

Frais d'exploitation

Comme indiqué à la page 4, les besoins en puissance pour la totalité du site rénové (y compris les volumes supplémentaires représentés par le bloc F, la nouvelle salle de gymnastique et les locaux supplémentaires au bloc E) sont estimés à 720 kW. Sachant que les besoins avant rénovation (2013) étaient de 1'000 kW, on s'aperçoit qu'au niveau des coûts d'énergie (chauffage principalement), les nouveaux volumes n'engendreront pas de frais supplémentaires.

Par contre, les surfaces créées auront un impact sur les charges d'exploitation annuelles suivantes :

Bâtiments

Compte 350.3156.00	Entretien d'équipements et matériel spécialisé	
Contrats d'entretien :	ascenseurs blocs D et E (2 pièces)	6'000.00
	portes automatiques sas d'entrée bloc E	2'000.00
	installation photovoltaïque	1'500.00
	contrôle matériel nouvelle salle gymnastique	3'000.00
Contrats d'entretien annulés :	chaudières et brûleurs existants	- 4'000.00
	contrôle combustion (Etat de Vaud)	- 1'000.00

Nettoyages

Compte 513.3011.10	Traitement des concierges auxiliaires	
Nouvelle salle de gymnastique	198.00 heures par année	7'330.00
Nouveaux locaux bloc E	495.00 heures par année	18'320.00
Compte 350.3133.00	Produits de nettoyage, fournitures	
Nouvelle salle de gymnastique		4'000.00
Nouveaux locaux bloc E		8'500.00
Total coûts annuels d'exploitation supplémentaires	CHF	45'650.00

Développement durable

Les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) seront pris en compte dans le cadre de ce projet.

Economique

Pour les futures procédures d'appel d'offres et dans la mesure du possible, les entreprises de la région seront sollicitées afin de participer aux travaux.

Social

Les travaux de rénovation et de construction de classes supplémentaires permettront d'améliorer les conditions de travail des élèves ainsi que des enseignants.

En dehors des horaires scolaires, la nouvelle salle de gymnastique sera également mise à disposition de certaines associations glandoises. Elle servira donc aussi bien au sport des établissements scolaires qu'à de nombreux clubs associatifs et contribuera ainsi à la cohésion sociale.

Environnemental

Les matériaux utilisés pour les travaux devront, dans la mesure du possible, ménager l'impact environnemental et la santé au moment de leur fabrication, leur durée de vie et leur élimination.

La pose de 1'150 m² de panneaux photovoltaïques sur le site des Perrerets témoigne de l'ambition de la ville de Gland, Cité de l'énergie, en matière de politique énergétique. En effet, le programme Energie-

climat, adopté par la Municipalité le 8 juillet 2013, encourage le recours aux énergies renouvelables et promeut l'efficacité énergétique.

Sur une année, cette installation produira l'équivalent de la consommation électrique d'une soixantaine de ménages.

De plus, la suite de la rénovation lourde ainsi que le raccordement du site sur le CAD d'Eikenøtt démontrent l'engagement et l'exemplarité de la ville en termes d'efficacité énergétique et de développement durable.

Financement

Nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 18'918'650.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, nos charges financières pourraient s'élever à CHF 283'780.- par année.

Le tableau récapitulatif joint en annexe 4 permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 630'622.- pour une année complète.

Nous proposons d'amortir immédiatement la première année le coût correspondant à l'investissement dans l'installation solaire photovoltaïque par le prélèvement du coût effectif de ladite installation jusqu'à concurrence de CHF 399'650.- sur le fonds de réserve "Efficacités énergétiques" (compte 9281.04) via le compte 822.3656.10 « Subventions efficacités énergétiques – propre usage ». La charge d'amortissement au débit du compte 513.3312.00 Amortissement du collège des Perrerets sera donc de CHF 230'972.- la première année.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

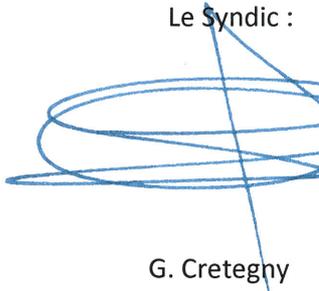
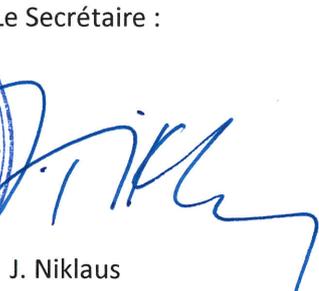
- | | |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| vu | - le préavis municipal n° 28 relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets ; |
| ouï | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ; |

- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I- - d'accorder le crédit de CHF 18'918'650.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II- - d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 399'650.- sur le fonds de réserve "Efficacités énergétiques" (compte 9281.04) via le compte 822.3656.10 « Subventions efficacités énergétiques – propre usage » ;
- III- - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 18'918'650.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

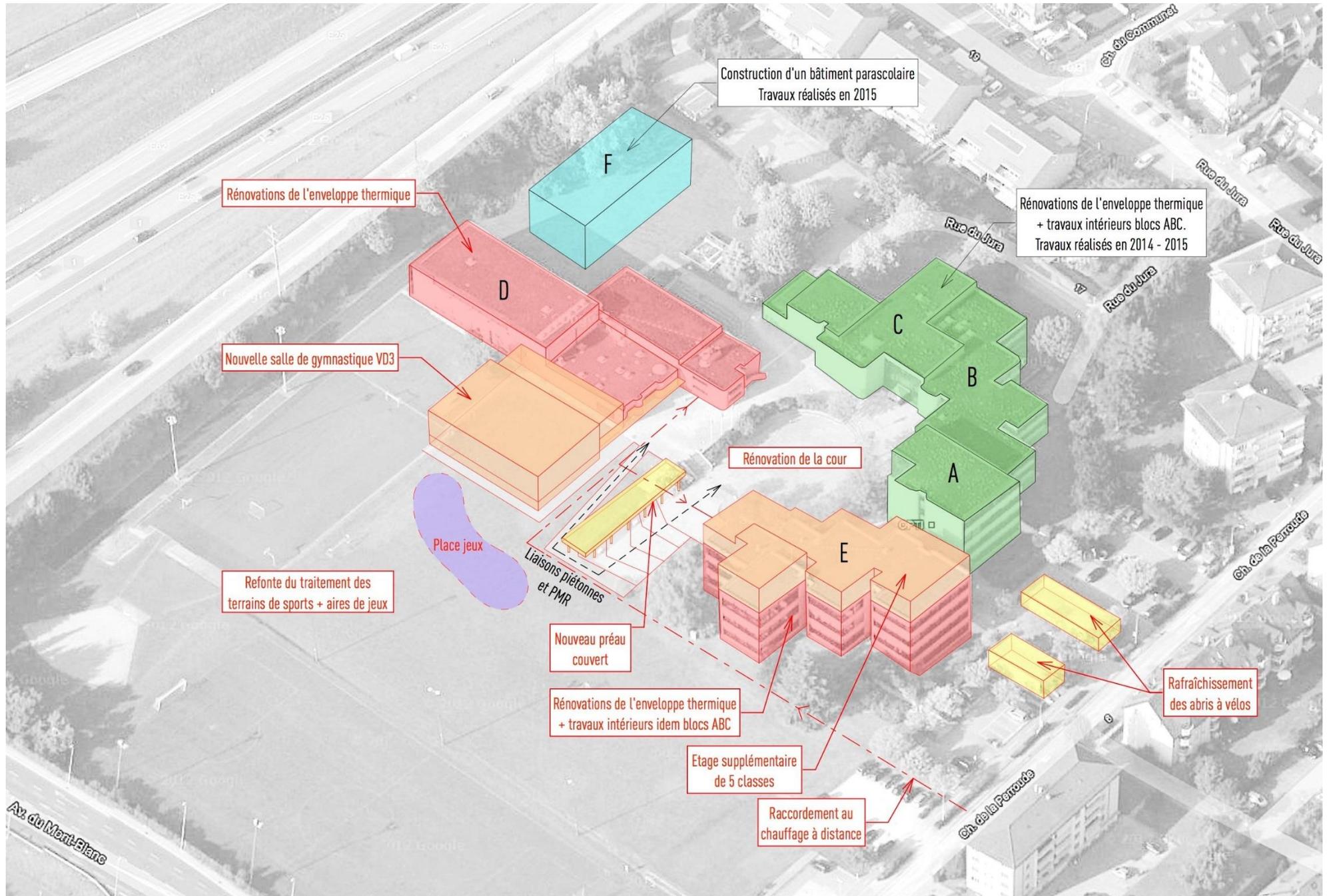
Le Secrétaire :

G. Cretegny

J. Niklaus

- Annexes: 1 - représentation volumétrique
2 - postulat de Mme Christine Girod du 4 février 2010
3 - planning intentionnel des travaux
4 - situation financière de la Commune



Postulat demandant à la Municipalité d'étudier
la possibilité de réaliser une zone couverte (abri) au Collège des Perrerets

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le collège des Perrerets a été construit dans les années 1973 à 1975. Lors de la construction, seules les parties A, B et C ont été réalisées, ainsi que la salle de gymnastique et la piscine.

La partie E a été construite entre 1978 et 1980 lors de l'extension du bâtiment. A la base, le bâtiment des Perrerets devait accueillir des élèves de primaire de 3ème à la 9ème. Les petites classes étaient réparties entre le collège de la Dôle, le collège de Mauverney et la Cité-Ouest.

Aujourd'hui, de par l'agrandissement de notre commune et la construction de nouveaux bâtiments à Mauverney, à Grand Champ et aux Tuilières, la répartition des élèves dans les collèges de Gland a été revisitée. Le collège des Perrerets accueille aujourd'hui 100 élèves des classes CIN, répartis dans 5 classes, et 300 élèves de classes primaires, soit au total 400 élèves.

Le collège des Perrerets bénéficie d'un grand préau, mais contrairement aux autres collèges accueillant des enfantines, le collège des Perrerets ne dispose pas d'un abri ou d'un couvert pour s'abriter en cas de pluie, de neige ou de vent.

Cette situation s'explique probablement par l'âge du collège des Perrerets et également parce que les élèves prévus à l'origine étaient des plus grands et ceux-ci pouvaient rester à l'intérieur du bâtiment durant les récréations. A l'heure actuelle, avec plus de 100 élèves de CIN, garder les élèves à l'intérieur durant les récréations est difficilement envisageable pour des questions de sécurité notamment. D'autre part, le bienfait d'une pause en plein air n'est plus à démontrer.

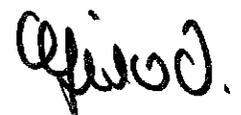
Par le présent postulat, je souhaite inviter la Municipalité de Gland à étudier la possibilité de réaliser une zone couverte au collège des Perrerets. Cet abri ou couvert servira aux élèves lors des récréation pluvieuses ou venteuses, mais également pour les familles qui viennent chercher leurs enfants à l'école.

Ma demande se base sur le document « Directives et recommandations concernant les constructions scolaires » datant de juillet 2002, dans lequel il est est clairement recommandé de prévoir une zone couverte de 0.5m² par élève.

D'avance, je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'accueil que vous réserverez au présent postulat et de votre appui.

Gland, le 4 février 2010

Christine Girod



Crédit d'investissement

Préavis n° : 2017/28 Montant : CHF (TTC) 18'918'650.00

Préavis municipal n° 28 relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets

Estimation des charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 1.50% par an				283'779.75
- Amortissement : linéaire sur 30 ans				630'622.00
Total annuel des charges				914'401.75
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Cautionnements engagés à ce jour				11'047'167.00
Endettement à ce jour		31.12.2015	31.12.2016	10.08.2017
Endettement au bilan				
Engagements courants		2'058'893.90	2'278'609.26	534'813.13
Passifs transitoires		4'372'973.79	1'926'643.02	1'219'000.00
Emprunts à court et long terme		60'335'000.00	61'275'000.00	61'245'000.00
Total endettement au bilan		66'766'867.69	65'480'252.28	62'998'813.13
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal				43'543'825.00
Travaux facturés et payés à ce jour				29'761'197.00
Total engagements hors bilan				13'782'628.00
Total endettement brut				76'781'441.13
Solde disponible à ce jour				40'171'391.87
Autres préavis en cours				
Préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "Av. du Mt-Blanc - Rte Suisse"				1'300'000.00
Préavis municipal n° 24 relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières				811'000.00
Préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets				740'000.00
Total des préavis en cours				2'851'000.00

Mise à jour : 10 août 2017